get qu'il attend. Il reste entendu que le ministre de la guerre a le droit de réquisition pour l'exécution de la loi et que si les crédits supplémentaires étaient nécessaires, le gouvernement les obtiendrait sans difficultés. C'est dans ces conditions que le gouvernement insiste pour la disjonction.

M. VANDAME déclare qu'il est partisan du maintien des dépenses et des sursis, mais qu'il est opposé à la réduction des périodes actuelles. C'est en ce sens qu'il votera dans le scrutin qui va suivre.

Le président consulte la Chambre sur la disjonction.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Par 290 voix contre 255 la disjonction est ORDONNÉE.

Le PRESIDENT consulte la Chambre sur le chiffre du crédit adopté à la commission au chapitre 14 : 90,288,061 francs.

A la majorité de 448 voix contre 84, ce chiffre est ADOPTÉ.

La séance est suspendue. Elle sera reprise à 9 heures.

(VOIR NOTRE DERNIERE HEURE).

SÉNAT

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte à 5 h. 20, sous la présidence de Antonin DUBOST.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sur le rapport de M. ERMANT, on valide les élections de MM. Bepmale et Honoré Leygue dans la Haute-Garonne.

Sur la proposition du président, la Chambre ne paraissant devoir terminer l'examen du budget que cette nuit, le Sénat s'ajourne à demain matin 9 heures et demie.

La séance est levée à 5 h. 30.

La guerre au Maroc

Les plans du général Lyautey

Marnia, 30 décembre. — Les Beni Snassen tardant à faire leur soumission, le général Lyautey a étudié deux plans d'action. Celui qui a ses préférences, mais qui exige le beau temps, est de continuer à rayonner dans tout le massif montagneux et de harceler l'ennemi jusqu'à son épuisement complet.

Dans ce but, avaient été ordonnés pour vendredi les départs combinés de fractions des colonnes Branlières et Félineau, pour pénétrer dans le massif en même temps par le sud et par le nord.

La pluie a obligé le général à suspendre cette manœuvre. Hier, il n'y fallait pas songer davantage ; mais, ce matin, la tempête est apaisée et nos troupes pourront peut-être aller de l'avant. On conjecture ici que le plan prévu va être exécuté.

D'Ain Sfa et de Martimprey — soutenus par le flanc au moyen d'une fraction de la colonne Baschung, marchant de Birrou vers l'éperon oriental de la montagne des Beni Snassen, — partiront sans doute des effectifs importants ayant mission de faire leur jonction à Taghert, au sommet de la passe qui mène des Angaa chez les Triffas, par Arbal.

En même temps, la colonne Félineau et la colonne Branlières doivent envoyer de forts détachements pour se joindre vers le milieu du massif, non loin de Ras Foural, à peu près à mi-chemin de Taforalt, toujours solidement occupé, et Taghert.

Si ce mouvement peut s'accomplir, on peut prédire la capitulation prochaine et complète des tribus irréductibles jusqu'ici.

On prévoit seulement une résistance possible à Taghert, où paraissent s'être rassemblés les plus fanatiques des Beni Snassen, ceux-là mêmes qui violèrent la frontière dressèrent le guet-apens de Foum Safrou et de Bab el Asa ; ceux, enfin, qui luttèrent à Arbal et Aïn Sfa.

Si la beau temps se maintient, ce premier plan d'action sera immédiatement entrepris.

En revanche, si les pluies continuent à délayer les glaises et à grossir les torrents, au point de rendre tout déplacement de troupes impossible, le second plan sera mis à exécution. Le général Lyautey est trop ménager de ses hommes pour les exposer sans raison à des campements insalubres.

Il est à prévoir que, dans ce cas, les boues humides d'Aberkane et d'Aïn Sfa seraient évacuées et que des établissements moins précaires seraient formés à Cherrea, au nord du massif, et à Birrou et Bou Djema, au sud-est.

De cette façon, serait parfaitement assuré le blocus des Beni Snassen. Ceux-ci ne pourraient même plus effectuer leurs labours, que les pluies rendent urgents.

Contre les Béni-Snassen

Le colonel Felineau en marche sur Taghert. — Le général Lyautey assistera à la jonction des colonnes.

Marnia, 30 décembre. — Le beau temps semblant définitivement revenu, le général Lyautey a pris toutes ses dispositions pour gagner la dernière manche de la partie habilement menée contre les Beni Snassen.

La colonne Félineau, forte de 2.500 hommes environ et accompagnée d'artillerie de montagne, a quitté ce matin à six heures le camp d'Aïn Sfa, se dirigeant vers Taghert, qui est le centre de la résistance.

De Martimprey un bataillon de tirailleurs ayant à sa tête le commandant Lebrun, s'apprête à gravir l'autre versant et se portera sur Arbal et les cimes voisines. Martimprey sera défendu par un bataillon de zouaves envoyé d'Aberkane.

On prévoit de la résistance de la part des Beni Snassen, toujours encouragés par Boutchiche, revenu des Kebdana pour exciter le courage de ses fanatiques. Son fils est bien venu hier assurer le chef de la colonne Félineau de ses intentions pacifiques, mais celles-ci étant dénuées de sanction pratique, force a été de juger insuffisantes de pareilles démonstrations.

Ordre a été donné par le général Lyautey de marcher progressivement, sans tirer, à moins que les colonnes ne soient attaquées, auquel cas la riposte sera impitoyable.

Le général partira demain matin à la première heure pour assister à la jonction des colonnes à travers le massif, dans sa partie la plus hostile.

Les troubles de Fez

La situation s'aggrave. — La révolte menace de s'étendre.

Tanger, 30 décembre. — La situation menace de s'aggraver fort sérieusement à Fez ; il ne s'agit plus, en effet, d'un simple incident provoqué par les tribus aux portes et d'une tentative de pillage des mellah — accidents chroniques dans la vie du Maghzen. Mais aujourd'hui, il y a impuissance et mauvaise volonté des représentants du sultan, tout au moins de ses soldats, à réprimer ces attaques qui sont quotidiennes et naturellement, chaque jour plus heureuses. Depuis que, par force, on ne perçoit plus les droits sur les tribus, on ne paie plus les hommes chargés de leur résister ; ceux-ci ne sont pas éloignés de faire cause commune avec leurs agresseurs pour se payer n'importe comment et n'importe sur qui. Les autorités envoient message sur message à Abd el Aziz, pour réclamer soit de l'argent, soit des troupes — mais des troupes payées ; je sais que la dernière lettre expédiée au sultan est très alarmiste et l'invite même à revenir au plus tôt s'il ne veut que ses fidèles soient débordés par les ennemis du trône. Il est certain de Mouley Hafid, à défaut d'autre fortune, exploite les troubles actuels où ses agents ont la tâche facile.

Il est indispensable qu'Abd el Aziz mette fin à ce désordre ; il faut lui en fournir d'urgence tous les moyens. Sans cela, tout le terrain gagné risque d'être perdu.

LES SOCIALISTES DE LA SEINE

LE PROGRAMME MUNICIPAL

Paris, 30 décembre. — Voici le texte du programme municipal que la Fédération Socialiste de la Seine a élaboré dans la réunion qu'elle a tenue salle de l'Egalitaire :

Article premier. — Revendication constante de l'autonomie communale pour Paris et sa banlieue. Les communes maîtresses de leur budget, de leur administration et de leur police. Liberté d'entente entre les communes. Rémunération de toutes les fonctions électives.

Art. 2. — Exploitation en régie de tous les services publics par voie départementale, intercommunale ou communale selon les cas. Extension et réforme d'ensemble des services communs à Paris et aux communes suburbaines.

Art. 3. — Stricte application des conditions des cahiers des charges avec la collaboration des syndicats ouvriers confédérés (repos hebdomadaire, limitation à huit heures de la journée de travail, hygiène et sécurité).

Art. 4. — Participation de la commune à l'assurance sociale en faveur des enfants, des mères, des vieillards, des malades et des chômeurs.

Art. 5. — Création d'un service permanent de statistique sur les conditions de vie et de travail (prix des denrées, du loyer, des salaires, nombre des journées de chômage par corporation).

Art. 4. — 1° Intervention municipale active contre le surpeuplement et l'insalubrité des habitations. Les terrains communaux déclarés inaliénables, même ceux acquis pour des opérations de voirie. Exploitation des terrains construits ou à construire en régie directe, ou au moyen de baux emphytéotiques. Construction sur les terrains communaux d'habitations à bon marché. Dans les cas d'aliénation forcée, obligation aux adjudicataires de réserver dans les constructions des logements salubres à prix limité. Application stricte de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique, création à cet effet d'un service d'inspection et d'une statistique nominative des logements insalubres.

2° Construction par la commune de bains et douches et de lavoirs gratuits ou à prix de revient.

3° Mise à la disposition des citoyens et des organisations ouvrières de salles de réunions publiques par arrondissement ou par quartier.

Art. 7. — Suppression des octrois et titularisation des employés dans d'autres services municipaux.

Art. 8. — Unification et gratuité de l'enseignement, perfectionnement et développement de l'enseignement professionnel. Surveillance intensive sur la salubrité des écoles, inspection médicale collective et individuelle des écoliers. Limitation du nombre des élèves dans chaque classe. Extension de l'internat primaire et des garderies scolaires. Nomination du comité de la Caisse des écoles par le suffrage universel sans distinction de sexes.

Art. 9. — Municipalisation de l'Assistance publique, exploitation directe de son domaine et extension de tous ses services aux habitants de la banlieue. Application la plus large de la loi sur l'assistance obligatoire.

Art. 10. — Répression rigoureuse de la fraude des denrées depuis le lieu d'origine jusqu'au lieu de débit et de consommation.

Art. 11. — Création de consultations juridiques gratuites.

Art. 12. — Démolition des fortifications et maintien sur leur emplacement, dans toute leur largeur, de grands espaces libres et plantés, interrompus seulement par des voies de communication faciles et directes de Paris et de sa banlieue.

AUX ASSISES DE LA SEINE

Le procès des 18 signataires du manifeste antimilitariste

DIX-HUIT ANTIMILITARISTES, DONT DEUX SOLDATS ET UNE JEUNE FILLE, QUI ONT PRÊCHÉ LA DÉSERTION COMPARAISSENT DEVANT LE JURY.

Paris, 30 décembre. — Les signataires d'un placard antimilitariste intitulé « Manifeste de Jeunes Conscrits » comparaissent aujourd'hui et comparaîtront demain devant la cour d'assises de la Seine, audience ordinaire, présidée par M. le conseiller Bertulus, sous l'inculpation de provocation à la désobéissance.

Ce sont tous, à part Mlle Henriette Roussel, des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, ouvriers maçons pour la plupart, dont deux sont actuellement sous les drapeaux : Léonard Lacour, Henri Duchâteau, Jean Michaud, Paul Deslandes, Charles Menier, Jean Masniaud, Alphonse Charrognat, Georges Docquet, Elie Passant, François Leblanc, Louis Rague, Michel Mazelaigue, Maurice Bonviat, Eugène Duncas, ainsi que deux afficheurs, Pierre Coindeau et J.-B. Delage, arrêtés le 26 septembre dernier au moment où ils apposaient le placard séditieux sur les murs de l'hôtel de Ville et qui ont été retenus comme complices : Coindeau reconnaît avoir affiché le manifeste, tandis que la jeune Henriette Roussel, également inculpée, revendique hautement la responsabilité des faits de distribution qui ont amené son arrestation le 9 octobre, alors qu'elle distribuait aux abords de la gare de l'Est « l'Appel aux conscrits ». L'un des inculpés, Louis Thomas, fait défaut.

Dans le placard incriminé, nous avons relevé le passage suivant :

« Jamais nous ne serons des soumis, des disciplinés, la révolte est en nous...

» Si un jour vous nous ordonniez de tirer sur le peuple révolté, c'est avec joie que nous retournerions nos armes contre vous et tous vos défenseurs...

» Déserteur ! Il vaut mieux vivre libre à l'étranger qu'esclave à la caserne. »

Cette journée d'antimilitarisme est assistée par des avocats appartenant aux partis politiques les plus opposés : aux côtés de Me Gustave Hervé qui s'est pourvu en cassation contre le récent arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à un an de prison, pour diffamation et injures à l'armée, et de Me Maria Vérone, la conférencière féministe bien connue qui fait ses débuts aux assises, prennent place Mes de Moro Giafferi, Unbain Gohier, Ernest Lafont, Faye, Boucheron, Jean Brack, Hector Bezançon et Camille Dreyfus.

M. l'avocat général Peyssonnié occupe le siège du ministère public.

A 1 heure, M. le greffier Willmès donne lecture de l'acte d'accusation et M. le président Bertulus procède à l'interrogatoire des inculpés.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Lacour a vingt et un ans ; il est maçon, comme d'ailleurs ses co-accusés. Il reconnaît avoir signé le manifeste.

D. Avez-vous quelque explication à fournir ?

L'accusé, qui est petit, brun, répond avec un fort accent limousin :

Contre l'accusation qui pèse sur moi, je n'ai pas à me défendre. Je ne relève pas de ce tribunal. Je savais ce que je faisais : j'ai agi en toute connaissance de cause. Je me réserve de m'expliquer plus longuement après M. l'avocat général.

Voici Duchâteau (21 ans), un des deux soldats ; blond, figure poupine.

Je savais ce que je faisais. Les détenteurs des capitalistes sont des assassins. Tout ce qu'on apprend au régiment c'est à faire sauter les rails.

D. Et si la France était envahie.

R. Les Allemands pensent comme nous.

Michaud (21 ans), brun, pâle :

Nous voulons les responsabilités d'avoir provoqué des militaires à la désobéissance... Nous savions que la prison nous attendait... Nous tenions à affirmer, avant d'aller à la caserne, notre dégoût de l'armée... L'armée, l'armée, heu !... l'armée est l'école du crime et de l'abrutissement ; on y prend la tuberculose et la syphilis.

Il termine ainsi :

Soyez sans pitié. Vous êtes les maîtres. Profitez-en.

Deslandes, dix-neuf ans, visage imberbe, s'expliquera après le réquisitoire.

Menier, dix-huit ans, pâle, brun, le visage régulier, est déjà un orateur :

Je ne vous reconnais pas le droit de me juger ; si les jurés étaient l'image même du prévenu, ils pourraient le juger. Mais je ne comprends pas que vous qui ne connaissez rien de moi et de ma mentalité puissiez me juger.

N'importe, je vous prends tels que vous êtes, et sans faire de personnalités, je vous dis qu'aucun de vous n'a de connaissances suffisantes pour juger un antimilitariste... Pour juger l'idée il n'y a qu'un moyen, c'est la discussion et le libre examen.

Masniaud, vingt ans, accepte la responsabilité du manifeste.

Charragnat, vingt-et-un ans, l'autre soldat, parlera après le réquisitoire.

Docquet, vingt ans, long, blond, un lorgnon : il parle avec élégance des bassesses et des ignominies dont les soldats sont victimes à la caserne ; c'est un intellectuel, et voici comment il s'exprime :

Nous avons voulu montrer que l'antimilitarisme pouvait décider les prolétaires, à qui vous remettez un fusil, à tirer non pas sur leurs frères, révolutionnaires, Marocains, Chinois, mais sur vous tous possédants.

Parrant, vingt ans, est réfractaire ; il a agi suivant sa conscience. Leblanc, dix-neuf ans ; Rague, dix-neuf ans, semblent des gamins ; Mazelaigne et Rouviat, vingt ans ; Duncas, dix-huit ans, acceptent toute la responsabilité de l'affiche.

Coindeau a apposé l'affiche. Il déclare qu'il ne l'avait pas lue. Il connaissait l'accusé Deslandes, lequel lui a donné 5 fr. : il a reçu de ses mains le placard, mais sans savoir ce qu'il contenait.

J'ai horreur de la lecture, dit-il.

Deslandes confirme cette déclaration.

Delage, vingt-cinq ans, est également poursuivi pour avoir affiché : il a d'abord dit qu'il ne reconnaissait pas le texte du placard mais aujourd'hui il affirme qu'il l'avait lu et savait ce qu'il faisait.

Mlle Henriette Roussel, vingt-deux ans, fleuriste, a distribué des placards antimilitaristes, notamment celui qui est poursuivi.

Ce manifeste a toutes mes idées, dit-elle, mais je tiens à dire qu'au moment où j'ai été arrêtée, je distribuais des brochures et non ce manifeste. C'est moi qui me suis accusée.

Mlle Roussel s'en remet à ce que dira son avocat Me Vérone.

L'audience, suspendue à 2 heures et demie est reprise à 3 heures. La parole est donnée à l'avocat général.

LE REQUISITOIRE

M. l'avocat général Peyssonié commence par s'affirmer prolétaire et par promettre aux futurs vainqueurs de la société un maigre butin dans sa propre chaumière. Puis il en arrive à la prévention elle-même, passe en revue les inculpés, dédaigneusement indulgent à l'égard de Mlle Roussel, vigoureux contre tous les autres. M. l'avocat général s'arme de Rabelais, et montre, Pantagruel en main, comment on a toujours su faire le procès de la guerre et des conquérants. Puis il cite La Bruyère — et Victor Hugo, etc.

Enfin, il demande que la France puisse toujours se défendre contre tous, et réclame une condamnation sévère.

Chacun des prévenus fait une profession de foi.

L'audience est renvoyée à demain pour les plaidoiries et le verdict.

IL CHERCHAIT UN REFUGE ON LUI DONNE UN TOMBEAU

Un mendiant est trouvé mort de faim et de froid dans un asile municipal

Beauvais, 30 décembre. — Un fait inouï et que les autorités ont vainement essayé de cacher, met en ce moment en émoi toute la région.

Un ouvrier oublié dans le refuge municipal de Chaumont-en-Vexin, a été trouvé mort d'inanition et de froid dans les circonstances suivantes :

Le 9 décembre dernier, un individu de 40 à 50 ans, dont on ignore l'identité, aucun papier n'ayant été trouvé sur lui, arriva à pied à Chaumont, harassé de fatigue. Il faisait froid et un épais brouillard couvrait la plaine. La jambe traînante, le visage exténué, il frappa à plusieurs seuils, suppliant qu'on lui donnât un abri, puis, sur le conseil d'un paysan, il se présenta à la mairie et y demanda asile.

Le garde-champêtre le conduisit au refuge municipal, dont il a la clef et où le pauvre hère fut tout heureux de s'aliter.

Que se passa-t-il alors ? L'enquête ne peut que permettre des hypothèses.

Toujours est-il que le vendredi soir, 12 décembre suivant, deux cheminéaux passant à Chaumont demandèrent asile au refuge. Quand ils en eurent franchi le seuil, ils reculèrent épouvantés. Sur la paille moisie, un cadavre était étendu, celui du malheureux qui les avait précédés trois jours avant.

Ils allèrent prévenir la gendarmerie et un médecin appelé dut se borner à constater le décès, provoqué par la faim et le froid. Le corps, déjà décomposé, fut inhumé le samedi soir.

Ce lamentable drame, d'abord connu de fort peu de personnes, fut peu à peu divulgué. L'émotion et l'indignation sont grandes à Chaumont.

Les habitants sont indignés de la négligence criminelle du garde-champêtre, et le parquet a été saisi de cette affaire.

Un assassin arrêté

Après avoir assommé sa victime, il la viola et mit le feu au lit

Reims, 30 décembre. — Le 8 décembre, la gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre, arrêtait un nommé Lambert Jules, dit Pfister, 29 ans, garçon de cuisine, repris de justice maintes fois condamné pour incendies volontaires, sous l'inculpation d'assassinat de la veuve Journée, 64 ans, propriétaire à Wez-Thuisy.

Amené à l'instruction, Lambert a fait au magistrat des aveux complets. Il a déclaré que dans la nuit du 4 novembre, à 10 heures, il était entré chez la veuve Journée en disant à celle-ci que sa fille était très malade. D'un violent coup de poing, il avait renversé la veuve, puis l'avait assommée avec une bûche ; une fois la veuve morte, il l'avait violée, avait mis le feu au lit et au cadavre. Après quoi il avait pris la fuite.

Le Secret de la Tombe

L'OUVERTURE DU CAVEAU DE DRUCE. LE CERCUEIL RENFERMAIT BIEN DES OSSEMENTS. — LA FIN D'UNE AFFAIRE SENSATIONNELLE

L'affaire Druce-Portland, un des procès les plus curieux et les plus passionnants de ces temps derniers, approche de sa solution. Ce matin doit avoir lieu au cimetière de Kighgate l'exhumation du cercueil de Thomas Druce. Cette exhumation est le « clou » de l'affaire. On se rappelle en effet les origines du procès.

Le cinquième duc de Portland un des plus grands seigneurs d'Angleterre, étant mort sans laisser de descendants directs, l'immense fortune du Portland passa à un de ses parents, le duc actuel. Celui-ci en jouissait paisiblement, lorsqu'il y a quelque temps se présenta, arrivé d'Australie, un simple employé de chemin de fer, M. Hollamby Druce, qui déclara que c'était à lui que devait revenir la sucession du cinquième duc de Portland, qui n'était autre que son grand-père, Thomas Druce, propriétaire de bazar à Londres, mort il y a quelque quarante ans.

En effet, d'après M. H. Druce, le cinquième duc de Portland, qui était un original, avait mené une existence en partie double. Tantôt il apparaissait sous son véritable aspect, celui de duc et de pair du Royaume, tantôt changeant de milieu et de fréquentations il se travestissait en Thomas Druce, simple commerçant.

DRUCE OU PORTLAND ?

Le duc de Portland n'avait jamais été marié ; par contre, Thomas l'a été deux fois et c'est de l'un de ces mariages qu'est issu le père de M. Hollamby Druce. Cette existence en partie double, le cinquième duc de Portland la mena pendant de longues années. Cependant un beau jour il décida d'en finir Thomas Druce mourra et il n'y aura plus que le duc de Portland.

Thomas Druce mourut, en effet, mais ce n'était là évidemment qu'une simple comédie Enréalité le cercueil censé devoir contenir les restes du propriétaire du bazar et qui avait été déposé au cimetière de Highgate, ne contient que du plomb.

Tel est le récit de M. Hollamby Druce.

Il est superflu de dire avec quelle impatience on attend, à Londres, le résultat de l'exhumation : depuis quelques jours, on ne parle plus que de cela.

L'EXHUMATION

Londres, 30 décembre. — C'est ce matin qu'il a été procédé à l'ouverture du caveau de Thomas-Charles Druce, au cimetière de Highgate.

Dès six heures, une foule de policemen et de journalistes était groupée devant la porte principale du cimetière. Le froid était vif et un fin grésil tombait sans interruption.

Un peu après sept heures, dix ouvriers sont arrivés avec une charrette dans laquelle se trouvaient tous les outils nécessaires à l'ouverture du caveau et du cercueil. Déjà, un électricien venait de munir de lampes électriques le baraquement élevé près du tombeau de Druce. Les ouvriers étant entrés dans le champ du repos, la porte a été refermée ; les curieux rassemblés devant la porte ne pouvaient rien voir, si ce n'est le clocher pointu de la petite église qui se dégageait d'un bouquet d'arbres.

Huit heures. M. George Hollamby Druce, prétendant à la couronne ducale de Portland, apparaît, la figure embroussaillée d'une grosse moustache et de longs favoris.

Il est accompagné de son fidèle solicitor Cockburn. Il ne figure pas sur la liste des personnes admises à assister à l'exhumation de T. C. Druce. Il considère que le docteur Tristram chancelier du diocèse de Londres, en interprétant aussi sévèrement contre lui l'ordre du Home Office, recommandant que tout se passe décemment et devant un nombre restreint de spectateurs, l'a gravement lésé.

Les journalistes l'entourent.

— « Je viens me faire mettre à la porte, dit-il ; je viens protester afin de donner à mes amis du Parlement l'occasion d'interpeller le ministre sur mon expulsion. »

George Hollamby Druce va frapper à la petite porte. Une, deux, trois fois la cloche tinte. Il entre enfin pour ressortir quelques instants plus tard.

G. Hollamby Druce renouvellera par trois fois ses efforts avec le même insuccès.

A dix heures moins dix, les représentants de George Hollamby Druce arrivant. Le docteur Duncanson et M. J.-C. Schrivener conlèrent avec leur client et sont admis. Les représentants du duc de Portland et de Herbert Druce arrivent à dix heures et demie. Le docteur Pepper, directeur des opérations, représentant du Home Office, arrive enfin.

Les journalistes braquent télescopes et jumelles sur le clocher de la petite église d'où, paraît-il, sera annoncé aux hommes embrigadés par l'agence « Central News », dont un reporter a été admis dans le baraquement, le résultat de l'exhumation.

Le bruit circule que, pour couper court aux racontars, les ouvriers ne sortiraient pas avant qu'un communiqué officiel n'ait été publié.

Soudain, un remous se produit dans la foule. Un signal a certainement été transmis aux hommes du « Central News » et, tout aussitôt la nouvelle se répand. Des ossements ont été trouvés dans le cercueil de T.-C. Druce, sur lequel se trouvait une plaque portant ce nom.

Les médecins ont déclaré que ces ossements sont ceux d'un homme de soixante ans environ.

Le squelette laisse voir des traces d'une barbe assez épaisse.

Nul doute n'existe. L'histoire des faussés funéraires n'est que mensonge.

LE COMMUNIQUE OFFICIEL

La déclaration officielle relative à l'ouverture du cercueil de Druce est ainsi conçue :

« Le cercueil a été ouvert. Il contenait le corps d'un homme âgé et barbu.

» Le couvercle du cercueil porte l'inscription : Thomas-Charles Druce. »

Les Mineurs de la Loire

La loi Boudenoot. — La Fédération consultera les mineurs. — Une proposition de M. Bouchard.

Saint-Etienne, 30 décembre. — Comme nous l'annoncions hier, la Fédération des mineurs de la Loire décidait de consulter les ouvriers avant de prendre une décision définitive, dans le différend qui s'est élevé entre elle et le Comité des houillères, relativement à l'application de la loi Boudenoot. Voici quelques nouveaux détails sur la façon dont cette consultation aura lieu :

Les ouvriers émettront leur avis en réunion publique. Le meeting aura lieu prochainement.

Alors, une nouvelle entrevue aura lieu avec les patrons et ce n'est qu'à la suite de cette dernière entrevue qu'une décision définitive sera prise.

M. Bouchard, secrétaire de la Fédération des mineurs de la Loire, a adressé au Comité un projet de résolution, dans lequel il dit en substance : Le public du bassin payant le charbon plus cher que les acquéreurs de l'extérieur et ne parvenant que très difficilement à s'approvisionner, il conviendrait, si l'accord n'intervient pas avec le comité des houillères et s'il fallait recourir à la grève, de mettre à la suite des revendications professionnelles proprement dites, une réclamation d'ordre général tendant à ce que le public du bassin soit servi le premier et soit traité comme l'acquéreur le plus favorisé, c'est-à-dire qu'il paye les prix les plus réduits consentis par les compagnies pour leurs marchés.

Cette préoccupation de M. Bouchard de garantir les intérêts de toute la population de notre bassin, démontre bien l'esprit de large solidarité qui a de tout temps animé la vaillante corporation minière.

LE BALLON MYSTERIEUX

Un ballon tombe dans le département de l'Eure. — Il n'y a pas d'aéronautes, mais on trouve dans la nacelle des vêtements, du lest et un revolver. — L'épave aérienne n'est pas un ballon de l'Aéro-Club de Roubaix.

Evreux, 30 décembre. — Dans la nuit du 27 au 28 décembre, un ballon atterrissait à Ferrière-Saint-Hilaire (Eure). Il n'y avait pas d'aéronaute et on trouvait dans la nacelle sept sacs de lest, dont deux vides, un pardessus gris foncé avec col de fourrure, un revolver nickelé, deux paires de gants de peau.

Divers appareils aéronautiques gisaient au fond de la nacelle, ainsi qu'une valise en cuir jaune. Les débris de l'aérostat furent déposés à la mairie ; l'enveloppe portait l'inscription suivante : « Maurice Mallet, constructeur, route du Havre, 10, à Puteaux »

A cette adresse, un de nos confrères a pu rencontrer le constructeur, M. Maurice Mallet, qui lui a fait les déclarations suivantes :

— Vous me voyez très embarrassé, pour vous renseigner d'une façon précise. Mais ne s'agirait-il pas du *Fernandez-Douro*, ce ballon qui, parti de Bordeaux voici plusieurs semaines, n'a jamais été retrouvé ? Cela paraît impossible au premier examen, mais, en matière d'aérostation, ne doit-on pas s'attendre à toutes les surprises.

— Le matériel et les quelques effets trouvés dans la nacelle ne vous donnent aucune indication qui vous permettent d'identifier le ballon ?

— Ces renseignements sont bien vagues, car vous devez comprendre aisément que je ne puis connaître ce que portent sur eux mes clients. D'autant plus que je livre un nombre fort élevé de ballons à l'Aéro-Club, qui lui-même, en dispose à sa guise.

» L'ascension la plus récente d'un ballon sortant de mes ateliers est celle faite par M. A.-C. Triaca, directeur de l'Ecole internationale d'Aérostation de New-York.

» Il est parti seul, vendredi, à midi 50, du Parc de l'Aéro-Club. Je ne pense pourtant pas qu'il s'agisse de lui en cette circonstance, car je crois que l'on signale ce soir son atterrissage, dans l'après-midi, près de Norancourt (Eure).

» Si la descente s'est réellement effectuée dans cette localité, ce n'est pas de son aérostat qu'il doit être question, puisque celui dont vous me parlez aurait touché terre la nuit précédente. En vérité, même en rassemblant mes souvenirs, je ne puis vous dire quel est l'aéronaute qui montait ce ballon. Peut-être, aussi, l'ascension a-t-elle eu lieu en province, où j'envoie également de nombreux aérostats. Ne s'agirait-il pas, enfin,

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. — N. 23

Vengeance de Femme

DEUXIEME PARTIE

Les Naufragés de la « Titania »

Ils ont voulu que Marthe Vallauris n'existât plus...

C'est bien, elle est morte...

Ivan la regardait, surpris du feu qui incendiait les prunelles de la jeune femme, épouvanté par l'implacable expression des traits de son amie...

Que de ressentiment, que de haine empreints sur ce visage créé, semblait-il, pour le seul sourire...

— Je croyais, dit-il doucement, que vous désiriez savoir où demeure votre cousine Geneviève, ce qu'elle est devenue...

— J'ai suivi le conseil d'Hautefort, je suis venue ici, j'en sais assez, j'en sais trop, Ivan.

Et Mme Letourneux qui m'appelait jadis sa fille ! ne pourrait, je crois, rien m'apprendre de plus que ce que le hasard m'a révélé.

Si Geneviève est quelque part, ami, un pressentiment m'affirme que ce ne peut être qu'à Saint-Pétersbourg.

— Quoi ! vous croyez aussi que...?

— Je suis certaine que la femme du commandant de Méricourt est ma cousine Geneviève.

Quand nous serons là-bas, je la verrai sûrement...

Ce ne doit pas être bien difficile de la rencontrer.

Mais c'est un excès de conviction bien inutile que je veux me donner, car Geneviève a épousé Albert, j'en suis certaine... et je comprends tout... maintenant...

— Vous la verrez, acquiesça Ivan Outsinoff.

— C'est la seule chose que je désire, maintenant...

Ensuite, ami, je laisserai dormir le passé...

IV

Nous n'entreprendrons pas de raconter en détail de quelle manière eut lieu la réhabilitation du prince Outsinoff, et comment lui furent restitués ses titres et ses biens.

A Saint-Pétersbourg, le fils du proscrit retrouva des parents, des amis qui l'accueillirent, et reçurent fraternellement celle qui avait sauvé la vie du jeune naufragé. Marthe Vallauris dut assister aux réceptions, aux fêtes qui furent données en l'honneur du prince Ivan Outsinoff.

La petite bourgeoise parisienne, qui ignorait à peu près le luxe, se trouva tout à coup transportée dans un monde féerique, au milieu d'une société raffinée, aristocratique, dont l'élégance inouïe l'éblouissait positivement...

Elle était complimentée, entourée, admirée.

On vantait son héroïsme, son courage et le beau sang-froid avec lequel elle s'était jetée à la mer pour forcer le *Volcan* à secourir les survivants de la *Titania*.

Si bien que Marthe, confuse de tous ces hommages, des égards dont on l'entourait, ne savait plus si elle vivait réellement ou si elle était la proie d'un rêve mirifique.

Cependant la jeune femme, au milieu de cette existence brillante, n'oubliait pas sa cousine Geneviève, et bien que ces fêtes continuelles l'étourdissaient un peu, elle les subissait sans fatigue, dans l'espoir de rencontrer à l'une d'elles la femme d'Albert Letourneux, aujourd'hui le commandant L. de Méricourt.

Et Marthe se prenait d'une mélancolique pitié en songeant combien vite son ex-fiancé avait jeté hors de ses épaules le poids du nom roturier que lui avait légué son père, ce sentimental, passionné et maladif Charles Letourneux, dont si souvent, jadis, elle avait contemplé le portrait, au chevet de sa femme, l'inconsolable veuve.

Sans doute, le général comte de Méricourt avait exigé l'abandon de ce nom qui lui déplaisait en échange de sa grosse fortune, oui, certainement ; mais l'ex-déportée se disait, non sans un mouvement de fierté noble, qu'à la place d'Albert Letourneux, elle eût renoncé à toutes les fortunes, à toutes les satisfactions de vanité plutôt que de renier celui à qui elle devait le jour.

Et la pensée de la jeune femme s'abandonnait sur la douce veuve, sur cette exquise Mme Letourneux, dont le cœur était plein, éternellement, du souvenir de l'unique aimé...

Elle songeait à Paulette de Méricourt, devenue par amour une simple bourgeoise, et qui, jamais elle, n'avait rougi de son nom... puisque ce nom était celui de l'époux toujours adoré.

— Comme elle doit être peinée, la chère créature, de voir son fils si peu respectueux de la mémoire paternelle, se disait Marthe.

A moins que toutes les influences dont elle est entourée ne l'aient déprimée à la longue...

Un soir, enfin, à une réception donnée en l'honneur du marquis d'Alamoda, ambassadeur d'Espagne, et à laquelle Ivan Outsinoff fut convié, Marthe, qui accompagnait son ami, et qui paraissait dans la haute société russe, d'un commun accord avec Ivan, sous le nom plus brillant de comtesse Bessière, Marthe aperçut enfin le commandant L. de Méricourt.

Afin de le mieux examiner, notre amie se blottit derrière un massif de plantes vertes, et là, appuyée contre Ivan Outsinoff, si pâle que le prince pensait à chaque instant la voir perdre connaissance, la jeune femme contempla celui qu'elle avait tant aimé... son fiancé de jadis.

Ivan aussi le regardait avec avidité, cet être, cet ingrat, qui, le premier, avait mis de l'amour au cœur de Marthe, il le regardait, et une étrange colère s'allumait dans ses yeux.

Parce que tout homme, alors qu'il aime, est jaloux, parce que le passé de la femme qu'il adore, ce passé mystérieux, le fait souffrir, car il songe qu'alors il était un inconnu pour l'adorée, qu'elle a vécu, aimé, pleuré, souffert, pour un autre que pour lui.

Il songe aux serments échangés, aux caresses... aux mots tendres... et il en est poignardé.

Oui, quelle souffrance aiguë pour Ivan Outsinoff à la vue d'Albert Letourneux, d'Albert que Marthe avait aimé, qu'elle aimait peut-être encore, malgré le temps écoulé, malgré l'absence.

Il était toujours beau, cet Albert, malgré la cicatrice qui lui coupait en deux le visage, et se perdait dans sa barbe courte et blonde.

Atténuée par le temps, cette cicatrice ne dessinait plus qu'une longue raie blanche partant de l'oreille gauche, traversant la joue et contournant le menton.

A la vue de ce stigmate, Marthe Vallauris sentit la pitié gagner son cœur.

— C'est vrai, se dit-elle, qu'il m'a oubliée vite, qu'il m'a trahie, mais, pour moi, malgré tout, il a risqué la mort....

Le commandant de Méricourt donnait le bras à une jeune femme, petite, mince et brune, dont le regard velouté par de longues paupières et des cils soyeux, avait une expression de douceur presque enfantine.

Les cheveux de cette femme étaient relevés haut sur le sommet de la tête, coiffée en bandeaux lisses qui accentuaient encore le caractère virginal de cette figure.

Elle portait une robe de soie blanche tout unie.

Autour de son cou flexible et mat s'enroulait un collier de perles à l'orient impeccable.

— Geneviève ! murmura entre ses dents serrées Marthe, Geneviève ! C'est bien toi !

Oh ! je m'en doutais, mais je me refusais à croire que tant d'infamie de ta part fût possible...

Geneviève, ah ! tu voulais ma place, tu l'as obtenue au prix d'un crime abominable, et tu es heureuse maintenant, tu n'as pas de remords, tu marches fière, élégante, parée, au bras de celui que tu m'as volé... Tu ne penses guère à moi, n'est-ce pas ?

Mais jouis vite de ton bonheur... misérable !...

Hâte-toi, hâte-toi, car elle sonnera l'heure de la justice, et alors les sourires ne seront plus que des grimaces et les larmes amères terniront l'éclat de tes beaux yeux si menteurs...

— Elle sera punie, fit Ivan avec douceur, elle sera punie, je vous le promets, et le châtiment lui paraîtra d'autant plus cruel que jamais elle n'a songé qu'il pourrait fondre sur elle...

Allons, amie, venez maintenant, ne restons pas ici...

Votre cousine pourrait vous voir...

— C'est vrai, allons-nous-en... j'en sais assez !

Ils quittèrent le bal et, désormais, Marthe refusa de suivre le prince dans le monde.

Elle préférait de beaucoup la tranquillité, le calme d'une vie solitaire, à ces agitations vaines et inutiles.

De son côté, Ivan, habitué à l'existence libre, au grand air de ses prairies australiennes, ne se plaît qu'avec difficulté aux obligations que comportait sa situation nouvelle.

Il hâta les démarches, les formalités obligatoires, et dès que sa présence ne fut plus utile à Saint-Pétersbourg, le prince Outsinoff proposa à Marthe de quitter cette capitale.

Ils iaient habiter dans un des domaines d'Ivan et y vivra